



VILLE DE
FORBACH

Police Municipale
Rép. N° 6984

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de FORBACH

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2, L 2542-3 et L 2542-4 concernant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police et les articles L 2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies de communication;

CONSIDERANT la demande de l'Association Pain du Cœur, représentée par la Présidente, Madame Vincente Grizzanti-Ney, à l'occasion de la présentation du livre « Un jour, tu verras, je serai grande » à la Médiathèque

a r r ê t e

Article 1er. – Le vendredi 21 octobre 2022 à 18h15, l'Association Colombophile « Forbach au revoir », représentée par M. Aderhold Jean-René, est autorisée à effectuer le lâcher d'une colombe sur la place Aristide Briand.

Article 2. – Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3. – La Directrice Générale des Services, la Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de FORBACH, ainsi que tous les agents de la force publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

Mme BARTALI – Directrice de la Stratégie et de la Communication
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur Général Adjoint – DST
M. le Directeur des Ressources
M. le Commissaire de Police (mail)
 le Commandant de la Gendarmerie (mail)
 le Commandant des Sapeurs-Pompiers (mail)
 le Directeur de la Régie des Transports (mail)
- Secrétariat des Adjointes (mail)
- Centre technique Municipal (mail)
- Site INTERNET (mail)
- Archives
- Règlementation (mail)
- Presse (mail)
- Affichage Mairie
- Communauté d'Agglomération de Forbach (mail)

Fait à FORBACH, le 19 OCT. 2022

Le Maire

Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est